



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pédagogie

Question écrite n° 37555

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la note d'évaluation des compétences en anglais des élèves de quinze à seize ans dans sept pays européens, publiée par ses services. Cette étude fait apparaître que les élèves français ont le plus mauvais niveau de compétence en anglais, plaçant désormais la France à la dernière place de l'échantillon des pays analysés. Plusieurs facteurs sont mis en avant pour expliquer la dégradation du niveau des élèves, tels que leur passivité durant leur scolarité ou encore la quasi-absence de stage de formation continue des professeurs au cours des quatre dernières années. Au-delà des commentaires avancés à ce médiocre palmarès, ces évaluations remettent en cause les méthodes pédagogiques de l'enseignement des langues à l'école. Il lui demande quelles actions le Gouvernement entend développer afin de remédier à cet état de fait.

Texte de la réponse

Les résultats de l'enquête européenne récemment publiée doivent être relativisés. Les sept pays qui ont pris part à cette enquête sont, hormis le nôtre et l'Espagne, des pays nordiques pour la plupart et, pour quatre d'entre eux, de langue germanique donc plus proche de l'anglais. En outre, leur moindre importance démographique et la modestie de la diffusion de leurs langues respectives hors de leurs frontières conduisent ces pays à tolérer bien plus que nous ne le faisons l'emploi de la langue anglaise, en renonçant par exemple au doublage ou au sous-titrage des films à la télévision. Quant à l'Espagne, elle a généralisé l'enseignement - de l'anglais à l'école primaire depuis dix ans. Il n'en reste pas moins que l'enseignement des langues vivantes constitue l'une des priorités du système éducatif français. C'est dans cette optique que cet enseignement a été introduit dans les horaires et programmes de l'école primaire à partir de la rentrée 2002. Afin d'en améliorer l'efficacité, une réforme générale des programmes d'enseignement est en cours au collège et au lycée. Elle s'appuie à la fois sur une meilleure articulation entre les trois aspects fondamentaux de l'enseignement des langues qui caractérise notre système éducatif : l'acquisition de compétences de communication (à l'oral et à l'écrit, en compréhension et en expression), de compétences linguistiques et de compétences culturelles. Elle s'inscrit dans une perspective internationale en s'appuyant sur le Cadre européen commun de référence pour les langues construit par le Conseil de l'Europe. Un colloque a été organisé par la direction de l'enseignement scolaire en étroite collaboration avec l'inspection générale de l'éducation nationale les 4 et 5 décembre 2003 sur la place de compétences culturelles dans l'enseignement des langues : il s'agit notamment de prévenir toute dérive conduisant à des cours de civilisation en français et tout en enrichissant le périmètre d'approche de langue au-delà d'un « tout communicatif » dont on constate les limites. De telles opérations visent à alimenter la politique académique de formation des enseignants. L'organisation d'échanges et de stages linguistiques est bien entendu un outil à développer, dans le cadre toutefois des contraintes budgétaires qui sont fixées aux recteurs. Ces opérations font partie des priorités des délégations académiques à la coopération et aux relations internationales. Il faut enfin noter tout le bénéfice qui devrait être acquis, dans le futur, du développement des échanges étudiants (par exemple par le programme Erasmus) dans la formation initiale des enseignants.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37555

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 2004, page 2897

Réponse publiée le : 6 juillet 2004, page 5133